

Troyes, le 3 mars 2016



Lettre ouverte au Secrétaire Général des MEEM et MLHD

Alors que l'UNSA reconnaît dans l'accord sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) des mesures d'amélioration, des agents dans des situations identifiées pourraient être pénalisés en étant promus dans le cadre du plan de requalification du fait de ce PPCR.

Le plan de requalification a pour vocation de reconnaître les parcours professionnels, les compétences développées et les fonctions exercées. Cette reconnaissance suppose toutefois un changement de corps.

L'UNSA ne néglige pas que dans certains cas qui ont été identifiés, ce changement de corps par promotion pourrait ne pas être toujours valorisé financièrement dans un premier temps.

Si cet écueil a toujours existé, l'UNSA exige néanmoins que tout soit mis en œuvre par vos services pour que les promotions en 2016 et au titre du plan de requalification constituent dans tous les cas un réel bénéfice financier pour les agents.

Aussi, afin de permettre à tous les agents concernés de prétendre à une réelle amélioration indiciaire l'UNSA demande :

- qu'une simulation indiciaire soit réalisée pour chaque agent proposé et susceptible d'être promu et dont la situation a été identifiée,
- que les listes des agents proposés et classés dans le cadre du plan de requalification soient dimensionnées en conséquence par les services et les harmonisateurs,
- que les CAP concernées proposent une liste complémentaire de promotions.

Le Secrétaire Général
de l'UNSA Développement Durable

Daniel PUIGMAL